

**FEDERATION SPORTIVE
DE LA POLICE FRANCAISE**

***CHAMPIONNAT
NATIONAL DE
CROSS COUNTRY***

*Mise à jour :
Assemblée Générale du 22 mars 2007*

***FEDERATION SPORTIVE DE LA POLICE FRANCAISE
75, RUE DENIS PAPIN 93500 PANTIN
TEL : 01.57.14.21.36 FAX : 01.41.71.16.40
E-mail : sport.fspf@interieur.gouv.fr***

CHAMPIONNAT NATIONAL

DE CROSS-COUNTRY

I - LA COMPETITION

a) L'épreuve

Elle se déroule selon les règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.). Les épreuves se disputent séparément sur une distance de :

- 8 à 10 Km pour les seniors et vétérans
- 3 à 5 Km pour les féminines

Modalités du séjour :

| | |
|---------------------------|---------------------------|
| - Après-midi 1ère journée | = arrivée des délégations |
| - Matinée 2ème journée | = compétition |
| - Après-midi 2ème journée | = départ des délégations. |

b) Catégories

L'appartenance à une catégorie est déterminée en fonction du règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) pour l'année considérée.

II - EQUIPES - LA PARTICIPATION

Chaque ligue peut engager une équipe composée :

- d'un C.T.L.
- de 7 seniors
- de 4 vétérans
- de 5 féminines.

Les athlètes de la catégorie vétéran, s'ils en font la déclaration lors de l'engagement de la ligue, ont la faculté de participer à l'épreuve réservée aux seniors.

nota : sont autorisés à participer à titre individuel, les 5 meilleurs élèves classés dans les 25 premiers du championnat national FSPF précédent.

III - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

a) Les classements

A l'issue des épreuves, il est procédé aux classements suivants :

1 - Classement individuel

- classement des seniors
- classement des vétérans
- classement des féminines
- classement des vétéranes

2 - Classement par équipe

Dans chaque catégorie un classement par équipe est établi par addition des points correspondant à la place obtenue par les cinq premiers de l'épreuve des seniors, des trois premiers de l'épreuve des vétérans et des trois premières de l'épreuve des féminines.

L'équipe qui a totalisé le plus petit nombre de points est classée première. En cas d'ex-aequo, la formation qui a le mieux placé son dernier coureur concourant pour le classement par équipe l'emporte sur la formation qui

3 - Challenge Pierre BELLANGER

Ce challenge est attribué par addition des points des classements par équipe dans chacune des catégories. La ligue qui obtient le plus faible total remporte celui-ci. En cas d'égalité, l'équipe victorieuse est celle dont la troisième féminine est la mieux classée.

b) Les récompenses

Outre les récompenses attribuées par la F.S.P.F., il est décerné le Challenge Pierre BELLANGER.

La ligue détentrice de ce trophée en aura la garde pendant une année. Elle prendra soin de le faire acheminer au siège de la F.S.P.F. un mois avant la date du championnat de l'année suivante. Ce challenge sera acquis définitivement par la ligue l'ayant remporté :

- soit trois années consécutives*
- soit cinq années non consécutives.*